



COMMUNICATION DE LA COMMUNE DE TENNEVILLE

ENSEMBLE, RESPECTONS LES REGLES

Depuis plusieurs semaines, les Communes et Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg travaillent de concert pour limiter la reprise de la propagation du virus.

Le 30 juillet dernier, j'ai décidé, en concertation avec le Collège, le Gouverneur et la Zone de police, de prendre un arrêté complétant la liste des lieux où le port du masque est obligatoire. Cette liste vous est communiquée dans ce toutes-boîtes.

D'une façon générale, mettez votre masque chaque fois que vous ne pouvez pas respecter la distanciation sociale avec des personnes extérieures à votre bulle.

La situation sanitaire de Tenneville et les spécificités de notre Commune ne nécessitent, pour l'instant, pas la prise d'arrêtés supplémentaires.

Nous restons évidemment quotidiennement attentifs. Si la situation devait changer ou s'il apparaissait que des mesures concernant un secteur devaient être prises, nous interviendrions immédiatement.

Je vous remercie déjà de la façon dont vous respecterez ces nouvelles règles. Je sais que c'est un effort important en cette période estivale et de vacances et que de nombreuses familles sont forcées de modifier leurs projets pour ce mois d'août.

Respecter les règles de la bulle sociale, c'est difficile, mais si nous voulons éviter un confinement généralisé comme en mars, nous devons tous agir avec bon sens et solidarité.

Vaincre le COVID est un défi plus ardu que nous le pensions. C'est par l'intelligence collective, le dévouement des services de protection et de santé et le civisme de tous que nous parviendrons à surmonter ces moments troublés.

Nous comptons sur vous. Serrons-nous les coudes. Prenez soin de vous et des autres.

Pour le Collège,
Nicolas Charlier, Bourgmestre

Ensemble, dehors et en sécurité

Règles d'or à partir du 29 juillet

www.info-coronavirus.be



Lavez-vous les **main**s régulièrement .
Évitez de vous donner ou serrer la main.
Éternuez ou tousssez dans le pli du coude.



Faites particulièrement attention aux **personnes vulnérables** au virus:

- les personnes de plus de 65 ans
- les personnes diabétiques (type 2) souffrant d'obésité et/ou de maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales
- les personnes souffrant de problèmes cardiaques, pulmonaires et rénaux.
- les personnes sensibles aux infections



Gardez **1,5 mètre de distance** avec les autres personnes. Vous vous trouvez dans un lieu public où il est impossible de garder ces distances ? Il est recommandé de **porter un masque**.



À partir du 29 juillet, vous et votre foyer voyez **5 personnes, toujours les mêmes**, pour les quatre prochaines semaines.



Des événements attirant un large public seront strictement limités à un maximum de **100 personnes en intérieur** et **200 personnes en extérieur**. Le port d'un masque est obligatoire.



Vous faites vos courses **seul** pour une durée de **30 minutes**.



COMMUNICATION DE LA COMMUNE DE TENNEVILLE

CORONAVIRUS : DERNIERES INFOS

Port du masque

A Tenneville, le port du masque est obligatoire pour les + de 12 ans dans les endroits suivants :

- Dans les magasins
- Dans l'horeca, sauf à table
- Sur les parkings et à l'entrée des commerces et établissements horeca
- Dans les salles de spectacles et conférences
- Dans les lieux de culte, y compris sur le parking
- Lors des célébrations de mariages et enterrements
- Lors de tout évènement, compétition, représentation, réception et banquet en intérieur ou extérieur
- Dans la bibliothèque
- Dans les bâtiments publics.
- A la station essence
- Au Recyparc
- Sur les marchés
- Dans les espaces communs du camping et dans les endroits du camping où la distanciation ne peut être respectée
- Aux alentours de toute activité sportive si la distanciation n'est pas respectée, exception faite pour les pratiquants
- Lors du dépôt et de la reprise des enfants aux plaines de vacances, aux stages récréatifs, sportifs, culturels, aux camps, à la crèche, dans les écoles et aux entraînements sportifs, et sur les parkings de ces mêmes lieux
- Dans les transports en commun
- Chez un professionnel exerçant un métier de contact

Le port du masque est fortement recommandé dans tous les autres cas où la distance de sécurité de 1,5 m ne peut être respectée

Des questions ?

N° gratuit fédéral : **0800 14 689**
Nicolas Charlier, Bourgmestre : **0494 38 17 95**

Limitons les contacts.
Restons responsables et solidaires
afin de limiter la propagation du virus.
**Prenez soin de vous
et prenez soin des autres**

Bulle sociale de 5 personnes

Jusqu'à la fin du mois d'août, votre bulle sociale est de **maximum 5 personnes** par foyer, toujours les mêmes. Vous ne pouvez avoir de contacts rapprochés (repas, barbecue,...) qu'avec les membres de cette bulle.

Organisation d'évènements

En accord avec les groupements, nous déconseillons jusqu'à nouvel ordre toute organisation d'évènement public ou privé. Les activités sportives et culturelles encadrées sont toujours possibles dans le cadre des protocoles en vigueur.

Dans tous les cas, la Commune doit être sollicitée au préalable et la demande doit comporter le formulaire « Covid Event Risk Model » disponible sur le site : <https://www.covideventriskmodel.be/>

Au magasin

Vous devez effectuer vos courses **seul**.

Une exception est prévue pour un adulte accompagné d'un mineur vivant sous son toit ou une personne ayant besoin d'assistance.

Les courses sont effectuées pendant une période maximum de 30 minutes par magasin.

Le masque est obligatoire sur le parking, à l'entrée et dans le magasin.

En voyage

Avant de partir, consultez la liste des pays dans lesquels il est autorisé de voyager, sur le site : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

Avant votre retour d'un séjour à l'étranger, vous devez remplir un formulaire "Passenger Locator Form" dans les 48 heures avant votre arrivée en Belgique. Il est obligatoire de remplir ce formulaire de manière complète et véridique.

Adresse du formulaire :

<https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form>

Services communaux

Le CPAS est accessible uniquement sur rendez-vous. Contact : 084 37 02 10.

L'administration communale est accessible de préférence sur rendez-vous. Contact : 084 45 00 40

Le port du masque y est obligatoire.